## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

## **RÈGLEMENT MRC-200**

Règlement relatif aux tarifs applicables à

## UNE DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est l'**O**rganisme **M**unicipal **R**esponsable de l'**É**valuation (OMRÉ) pour l'ensemble des municipalités régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE le projet de loi 67 relatif à la révision administrative en matière d'évaluation foncière a été sanctionné en décembre 1996;

ATTENDU QUE ce projet de loi autorise la MRC à fixer un tarif à être appliqué à cette révision administrative;

ATTENDU QUE cette révision administrative concerne entre autres la DEMANDE DE RÉVISION DES VALEURS PORTÉES AUX RÔLES D'ÉVALUATION;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 13 août 1997;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Robert Julien APPUYÉE PAR Félicien Cardin

Il est par le présent règlement MRC-200, statué ce qui suit savoir:

1) Toute <u>DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</u> devra être complétée par le contribuable intéressé sur le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et devra être accompagnée de l'un ou l'autre des montants suivants en fonction de la valeur totale inscrite à l'unité d'évaluation concernée :

Valeur de moins de 100 000 \$	40 \$
Valeur de 100 000 \$ à 249 999 \$	60 \$
Valeur de 250 000 \$ à 499 999 \$	75 \$
Valeur de 500 000 \$ à 999 999 \$	150 \$
Valeur de 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	300 \$
Valeur de 2 000 000 \$ à 4 999 999 \$	500 \$
Valeur de 5 000 000 \$ et plus	1 000 \$

- Ce montant sera exigible au dépôt du formulaire de <u>DEMANDE DE RÉVISION</u>
  <u>DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</u> et remis au fonctionnaire compétent.
- 3) Le formulaire ci-haut mentionné devra obligatoirement être déposé au bureau de la MRC de Drummond, au 436, rue Lindsay, à Drummondville.
- 4) LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉ

Signé: _	Bernard P. Boudreau	Signé:	Raymond Malouin	
	Bernard P. Boudreau		Raymond Malouin	
	préfet		secrétaire-trésorier	

ADOPTÉ LE : 3 septembre 1997

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 10 septembre 1997

RÉSOLUTION D'ADOPTION: mrc4413/97

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Drummondville, ce

Raymond Malouin Secrétaire-trésorier